



Séance du 24 Août 2021
Convocation du 19 Août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 20

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre Août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Pierre Mendes France sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FRANCOIS Loïc, LEVASSEUR Yasmine, KAZMIERCZAK René, WARIN BLIN Maïté, BORGES Dina, BOYER Joanic, COMTE Sophie, DEHAISNE Jean-Jacques, DELACHAPPE-MOREL Denis, DEVILLE Francesca, RENAULT-RENAUD Éric, RYBARCZYK Sandrine, DELANDRE Bérengère, PELLEGRINELLI Fabien,

Excusés : BEZEAUX Christian, LEANDRI Guillaume, Yves LEMOULLAC, TURMEL Sandra, WEYDT-ROUVEURE Julie, DECORNET Aïda, BLOND Rachel, EKOUME Alain (arrivé au point 5).

Pouvoirs : BEZEAUX Christian pouvoir à DEHAISNE Jean-Jacques, LEANDRI Guillaume pourvoir à PELLERIN Jean-Claude, DECORNET Aïda pourvoir à KAZMIERCZAK René, BLOND Rachel pourvoir à Yasmine LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Sandrine RYBARCZYK

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**
- 3/ Partenariat Club de Tennis de Clermont : Bail emphytéotique**
- 4/ SE 60 : Projets Energie renouvelable photovoltaïque sur patrimoine communal**
- 5/ Création d'un second bureau de vote**

1/ Désignation du secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

➤ **DESIGNE** Mme Sandrine RYBARCZYK

2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

➤ **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente.

3/ Partenariat club de Tennis de Clermont : Bail emphytéotique

Suite au projet exposé lors de la séance du 21 juin 2021, le Conseil Municipal après avoir donné son accord de principe sur ce partenariat doit se prononcer aujourd'hui pour autoriser M. le Maire à signer le bail emphytéotique en la forme administrative d'une durée de 20 ans, avec le club de tennis de Clermont.

Celui -ci a été rédigé en la forme administrative, par l'un des avocats de l'Union des Maires de l'Oise.

Le géomètre procède actuellement à la division parcellaire.

La surface mise à bail est d'environ 1940 m²

L'entretien des espaces verts restera à la charge de la commune.

Un constat d'huissier sera fait avant et un second après travaux.

Dès retour de la délibération, le Tennis club donnera l'ordre de service aux entreprises, qui devraient intervenir très prochainement.

Dans un second temps, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la convention de partenariat qui définira le montant de la subvention annuelle, les modalités d'intervention dans les écoles, la répartition des charges eau, électricité, tous fluides.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DONNE** son accord pour autoriser M. le Maire à signer le bail emphytéotique en la forme administrative avec le club de tennis de Clermont.

4/ SE 60 : Projet Energie Renouvelable photovoltaïque sur patrimoine communal

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune adhère depuis le 20/12/2017, le SE60 nous accompagne dans la réalisation des projets énergétiques.

A la demande du Maire, le SE60 a réalisé une note d'opportunité concernant la mise en œuvre d'un projet de production photovoltaïque sur les écoles de la Tuilerie.

La note générale adressée par la Préfète de l'Oise le 12 février 2021 portant sur l'Appel à projets au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 ouvre des perspectives de financements

Pour poursuivre la réalisation des études préalables portant sur la mise en œuvre d'une installation de production photovoltaïque sur les écoles de la Tuilerie, il convient que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire cette demande auprès de SE 60.

SE60 peut faire bénéficier la commune d'un marché à bons de commande conclu à l'échelle départementale, de l'accompagner dans un premier temps dans la bonne réalisation de ces études et de participer financièrement à hauteur de 100 % aux coûts des études.

Le coût de cette étude est évalué à 8 832 €TTC.
Aucun cout pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de

→ SOLLICITER le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus

→ SOLLICITER une aide financière auprès du SE60

→ AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Dans le cadre de cette étude, il sera demandé à SE 60 d'étudier la provenance des panneaux photovoltaïques et que soit calculé le bilan carbone, ainsi que soit précisé la filière de destruction de ces matériaux.

D'autre part, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de mettre en place la Télégestion du chauffage de la salle PMF, afin d'optimiser la gestion de l'énergie.

Le SE60 sera sollicité pour procéder à l'estimation de l'opération, et accompagnera la collectivité dans la mise en place de ce système de télégestion énergétique.

Une délibération du Conseil Municipal sur ce dossier sera nécessaire pour valider le projet, sa mise en place et son financement.

5/ Création d'un second bureau de vote :

A ce jour, 1794 électeurs sont inscrits sur les listes électorales sur un seul bureau de vote, à la Béronelle.

Conformément à la réglementation et en particulier la circulaire du Ministre de l'intérieur en date 16 Janvier 2020, il convient de créer un second bureau, pour avoir deux bureaux de vote sur la commune, d'environ 800 à 900 électeurs.

M. le Maire propose de créer un second bureau de vote à la salle Pierre Mendès France.
Le bureau centralisateur restera celui de l'école de la Béronelle.

Les électeurs seront répartis sur chacun des 2 bureaux.

Cette nouvelle répartition nécessitera une refonte électorale locale, avec édition de nouvelles cartes pour tous.

Mme la Préfète statuera par arrêté le 31 Août 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

→ De créer un second bureau de vote, rue Louis Aragon, Salle Pierre Mendès France, il portera le n° 2.

→ Le bureau centralisateur sera le bureau n° 1, Ecole de La Béronelle, 21 rue Jules Ferry.

La séance est levée à 20h30

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**
- 3/ Partenariat Club de Tennis de Clermont : Bail emphytéotique**
- 4/ SE 60 : Projets Energie renouvelable photovoltaïque sur patrimoine communal**
- 5/ Création d'un second bureau de vote**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	Pouvoir à Y. LEVASSEUR
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	Pouvoir à R. KAZMIERCZAK
Christian	BEZEAUX	Pouvoir à JJ DEHAISNE
Maïté	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE- MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	Absent jusqu'au point 5
Guillaume	LEANDRI	Pouvoir à JC PELLERIN
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT- RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT- ROUVEURE	Excusée